

N° 03/2025

LETTRE DE MARS

Chères Puimoissonnaises, chers Puimoissonnais,

La santé est au cœur des préoccupations de tous les Français. Bénéficiant d'un système de soin reconnu comme un des meilleurs, si ce n'est le meilleur au monde, nous voyons pourtant ses services se dégrader par des coupes budgétaires aux hôpitaux, un manque de médecins (notamment d'urgentistes), une nécessité de prises en charge complexes des personnes vieillissantes (et nous continuons de vivre de plus en plus âgés).

Face à ces difficultés et pour continuer d'être bien soignés, les professionnels de santé, les collectivités et même des associations se montrent créatifs. Tout le monde relève ses manches et apporte sa pierre à l'édifice. C'est désormais une chaîne d'intervenants qui est nécessaire au maintien d'un bon système de soins.

A Puimoisson nous avons la chance de disposer sur place d'un cabinet médical, doté maintenant de quatre infirmières et d'une orthophoniste.



Sommaire

Salon de l'agriculture
Compostage partagé

Dossier du mois
Le Plan Local d'Urbanisme

Agenda du mois

Café éphémère
Ateliers conres pour séniors
Après midi du Comité des Fêtes
Lecture gourmande
Formation premiers secours
Rencontres intergénération

Informations

Permanences cabinet
d'infirmières



Toutes sont membres, comme notre commune d'ailleurs, de la Communauté Professionnelle de Santé du Verdon. Cette association vise à améliorer l'accès aux soins et à renforcer la coordination des acteurs.

En plus, elle assure que chaque administré puisse disposer d'un médecin traitant - et ce n'est pas le cas sur l'ensemble du territoire français ! - et elle impulse des actions de prévention, comme "Octobre rose" ou "Mars bleu".

Nos quatre infirmières, en plus de leurs missions de base, contribuent à la permanence des soins ambulatoires. Grâce à un protocole très rigoureux, nos infirmières peuvent palier le manque de médecins de garde, notamment la nuit, en étant connectées avec le SAMU de Digne-les-Bains. L'essentiel des diagnostics et des soins d'urgence peut alors être prodigué. Par ailleurs, tous les jeudis de 14h30 à 16h00, nos infirmières assurent une permanence de soins. Elles réalisent alors des bilans en télé-expertise, peuvent renouveler des traitements, vacciner, réaliser des bilans de prévention, ou aborder toute question. C'est la libère du temps médical et contribue à combler les manques. Félicitations à elles ! Je souhaite accompagner au mieux le dynamisme de ce cabinet et nous les aidons pour leur communication, pour soutenir l'arrivée de nouvelles infirmières auprès de la CPAM, pour les aider à gérer des rendez-vous d'urgence en périodes d'épidémie.

Par ailleurs vous avez peut-être entendu parler de la remise en cause de l'accueil de jour à Valensole de personnes atteintes de troubles cognitifs. Cet accueil devrait continuer à se faire, peut-être de façon décentralisée, en différents lieux. Nous y travaillons avec l'ARS et le GHT.

Enfin, des associations sont nos partenaires sur des dispositifs de culture-santé et de sport-santé. La Ligue de l'enseignement 04 et De bouche à oreille expérimentent des actions autour du conte, pour le maintien d'activités culturelles et d'expression à l'attention de personnes âgées. Cela commencera dès le 7 mars et certains d'entre vous ont déjà été invités. En septembre, des activités sportives seront proposées par la Maison sport-santé de Gréoux-les-Bains, pour les personnes âgées également. Dans tous les cas, l'accès à ces activités est gratuit et il reste des places. Les renseignements peuvent être donnés en mairie.

Au sein de notre réseau et avec l'ensemble des partenaires, Puimoisson prend toute sa place et Puimoisson innove, pour une meilleure santé de tous.

Fabien Bonino

E
D
I
T
O

SALON DE L'AGRICULTURE



Notre maire s'est rendu mardi 25 février au Salon de l'agriculture. Chaque année, ce salon géant est l'occasion de célébrer tous les agriculteurs et éleveurs qui aménagent notre territoire, nous alimentent et valorisent notre culture. C'est aussi, pour beaucoup, l'occasion de travailler.

Des contacts se prennent, des informations s'échangent, des financements se débloquent, des conventions se signent...

Pour Fabien Bonino il a été question d'agrivoltaïsme sur le stand du Coram (Collectif des races locales de massifs).

Un projet d'élevage de moutons sur une parcelle équipée de panneaux photovoltaïques est en cours et il fallait faire un point d'étape.

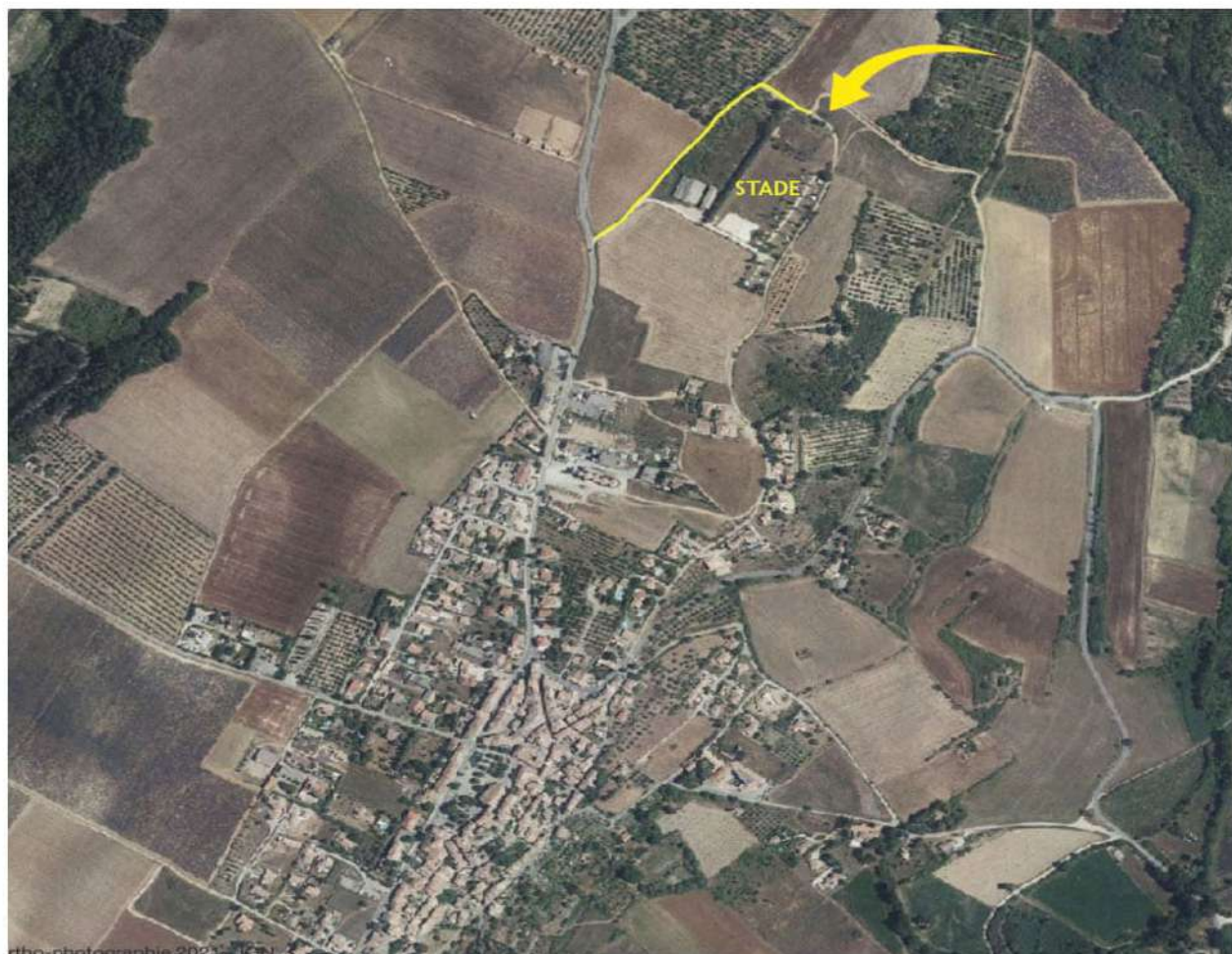


Il a été aussi question de soutenir l'ensemble des professionnels et des élus présents au Salon, venus garnir en masse le joli stand confectionné par notre Agence de Développement et animé par ses services, des producteurs et des élus du Département.

Des producteurs de Puimoisson étaient présents, dont certains viennent même vendre sur notre marché de producteurs. Ce fût également l'occasion d'échanger sur de nombreux sujets, comme le nouveau dispositif de remplacement d'agriculteurs pompiers développé par le SDIS 04, les IGP (Indications Géographiques Protégés) du département ou la valorisation des produits cuisinés.



COMPOSTAGE PARTAGE



Les adhérents du site de compostage partagé sont invités

Samedi 15 Mars 2025 de 10h à 12h

sur le site de dépôts derrière le stade, accès par la route de Digne, pour un bilan de ces 13 mois de fonctionnement : déroulement, participation, problèmes rencontrés, implication, résultats obtenus, comment améliorer.....

Les référents seront aussi à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

A l'issue de ces échanges, vous pourrez récupérer du compost, pensez à prendre un récipient.

Enfin, pour tous ceux qui disposent d'un jardin et qui souhaitent s'équiper d'un composteur individuel, nous rappelons qu'il est possible d'en commander directement sur le site de Dlvaglo au prix de 30€. Les composteurs commandés seront livrés, lors des campagnes de distribution dans les déchetteries de proximité Roumoules ou Valensole.

Dans une certaine mesure, la commune pourra fournir le broyat à toutes les personnes qui se souhaitent se lancer dans le compostage individuel.

Si la météo devait être pluvieuse le 15 mars, nous reporterions cette rencontre au samedi suivant, soit le 22 mars aux mêmes heures.

LES CENDRES

Nous rappelons à tous ceux qui abandonnent leurs cendres régulièrement en tas aux abords des colonnes de tri, soit sur les aires soit au cimetière qu'ils doivent, une fois refroidies, les déposer dans les containers à ordures ménagères, c'est plus simple et plus propre.

Ce geste de citoyen responsable évitera à nos agents municipaux de perdre du temps à réparer vos négligences. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Autre option :

Les cendres de bois sont particulièrement riches en calcium, silice, magnésium, phosphore, potasse. Elles constituent un très bon engrais alternatif et naturel pour le jardin. Elles sont aussi un agent répulsif pour traiter les limaces, sans usage de produit chimique.

Pour les utiliser comme engrais naturels :

Répandre environ deux poignées de cendres par m² de surface.

Bien répartir les cendres dans le jardin en évitant les gros tas.

Saupoudrer les cendres au pied du potager, des arbres fruitiers, des arbustes, des plantes vivaces et du gazon en priorité.

Vous pouvez enfin répartir quelques poignées de cendres dans votre compost.

Attention, les cendres de cheminée peuvent enrichir le compost, mais aussi l'asphyxier si la quantité répandue est trop importante.

CABINET D'INFIRMIERES : INFORMATIONS

PERMANENCES DU JEUDI APRES MIDI DE 14H30 A 16H00 SANS RENDEZ-VOUS

- Offre complète de services de vaccination, incluant la prescription et l'administration des injections.
- Bilan de prévention mis en place par la CPAM afin de faire le point sur votre santé en général.
- Téléexpertise avec le médecin traitant : surveillance de la pression artérielle, demande de renouvellement de traitement etc...
- Consultation infirmières spécifiques : suivi diabète, prise en charge de la douleur, suivi en cancérologie, suivi des aidant familiaux.
- Disponibilité pour divers type d'échanges selon les besoins spécifiques.

ARRIVEE DE DEUX NOUVELLES INFIRMIERES

En plus de Cécile Monnier et Amandine Bartolo, nous accueillons au cabinet d'infirmières de Puimoisson : Chrystelle Callot et Cécile Roux.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

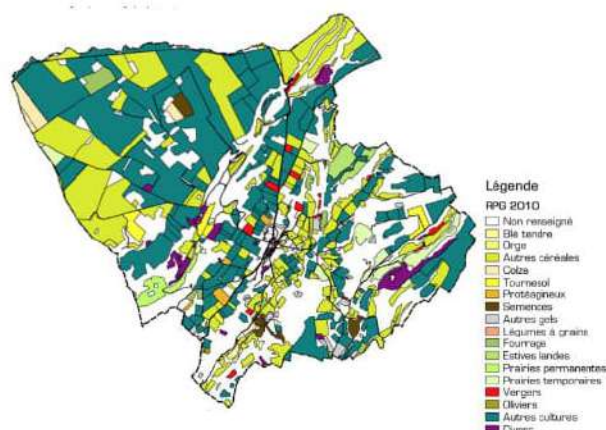
Toutes les communes de France sont incitées par leur préfecture à disposer d'un Plan Local d'Urbanisme, couramment appelé PLU. Le PLU est un document stratégique et réglementaire qui répond aux enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement. La réglementation de toute construction est soumise au PLU.

Notre commune s'est engagée dans la démarche dès 2014. Comme c'est obligatoire, un bureau d'études a été choisi parmi ceux proposés par les services de l'Etat et a été chargé du travail. L'analyse du territoire a été faite, puis des orientations ont été données sous forme d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), prenant en compte les différentes lois auxquelles doivent se soumettre les communes.

Les influences politiques des conseils municipaux sont donc restreintes, car très encadrées par les lois.

Une étape obligatoire de la réalisation d'un PLU est la consultation des Personnes Publiques Associées, dont l'avis doit être intégré. Ces PPA sont la DDT, le Conseil Départemental, le Parc du Verdon, DLVAgglo, etc.

Un "arrêt projet" leur avait été adressé sous l'ancienne mandature, jugé irrecevable et à retravailler. Les difficultés s'annonçaient déjà...

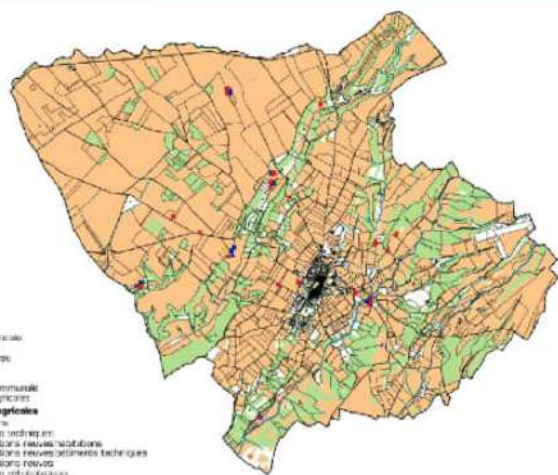


Lorsque la municipalité actuelle a été élue en 2020, elle s'est attachée à prolonger le travail entamé. Le bureau d'études annonçait de nouveau le projet comme prêt à être arrêté et déposé en préfecture. Or, pas du tout. Le zonage n'était pas précis et montrait une grande méconnaissance de notre commune. Les règles qui en découlaient étaient incohérentes : on obligeait par exemple toute rénovation dans le centre ancien à disposer d'un garage pour voitures... dans des ruelles inaccessibles aux voitures !

Le document restait en réalité très perfectible.

Il a donc fallu le retravailler, de façon très conséquente. L'adjoint à l'urbanisme Stéphane Simon et le maire y ont consacré une grande énergie, avec le soutien d'autres élus et de l'agent à l'urbanisme ainsi que de la secrétaire générale de mairie. Revoir le zonage, créer un sous-zonage, préciser les règlements, les rendre cohérents... allant même jusqu'à corriger des oublis de noms d'autres communes issus des mauvais copier-coller réalisés par le bureau d'études.

La tentation de changer de prestataire a été grande, mais les services de l'Etat (DDT et préfecture) n'envisageaient pas la chose, d'autant plus qu'ils avaient en grande partie financé ce bureau d'études, dont ils attendaient des résultats.



A force d'abnégation un nouvel "arrêt projet" a pu être déposé, accepté cette fois. Et à l'issue d'une enquête publique durant laquelle la commissaire enquêtrice a elle aussi pointé les carences de ce prestataire, nous avons enfin pu déposer notre projet final en préfecture pour validation. Il a ensuite été adopté en conseil municipal le 1er mars 2023.

Toutefois, il a été validé et adopté avec des manques : certains points de règlement avaient été oubliés, non intégrés au document final.

Ce qui est, pour le moins, extrêmement gênant dans un document censé régler jusqu'aux détails notre urbanisme.

C'était donc reparti pour un tour de procédure. Sur les recommandations de notre bureau d'études, réputé compétent par l'administration sur cette question, le conseil municipal a abrogé le premier document de PLU pour adopter le deuxième, complété par les documents manquants.

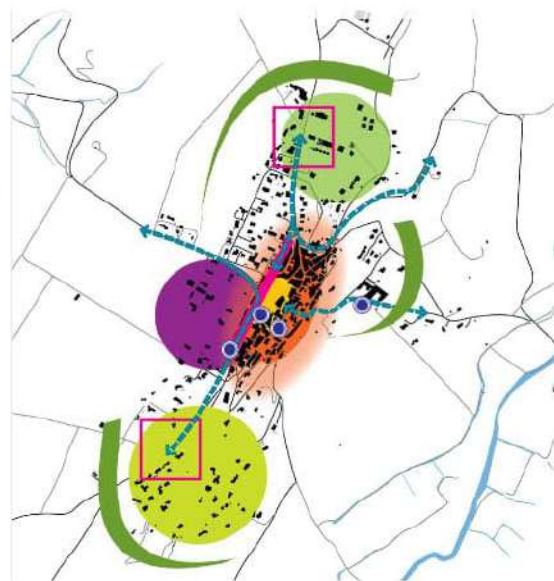
Cette étape n'a pas coûté un euro d'argent public, mais était illégale !

En effet, tout document basé sur une enquête publique ne peut être abrogé que par une enquête publique, au-delà d'un certain délai qui était déjà dépassé lorsque la DDT nous a recommandé d'abroger le premier PLU. Et cela même s'il n'y a aucun changement de contenu. Nous sommes là dans du pur formalisme.

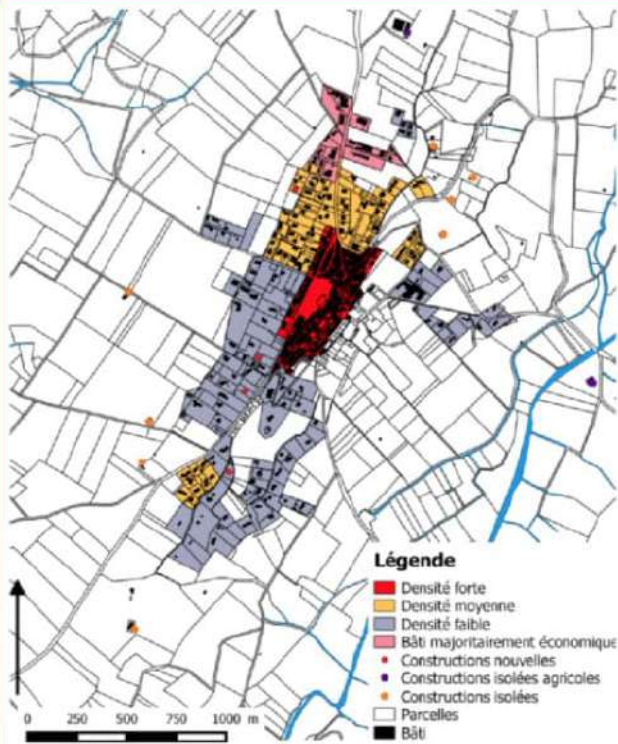
La préfecture nous a ensuite demandé en octobre 2024, avec bienveillance et après avoir constaté l'aberration de la démarche proposée par le bureau d'études, de nous mettre en conformité.

Il nous faut donc abroger également le deuxième PLU - qui en soi est un document enfin adapté à notre commune mais qui souffre d'un vice de forme dans l'abrogation du document qu'il remplace - pour en élaborer un troisième.

Cette fois c'est à un autre bureau d'études que sera confiée la mission d'abroger le PLU actuel, puis de reconstruire le nouveau. Les communes qui ont travaillé avec le bureau choisi en sont pleinement satisfaites et ses tarifs sont très abordables.



Nous en profiterons donc pour effectuer une vraie révision, visant à améliorer ce document y compris dans son contenu, après quelques années de pratique de l'actuel. C'est ainsi que font d'autres communes. Et nous espérons, enfin, ne plus perdre de temps en retouches formelles et incongruités administratives.



Un PLU est par essence un document à remettre souvent sur le métier.

Il doit évoluer.

Mais pour Puimisson sa construction jusqu'à présent s'apparente à un chemin de croix.

Les réunions avec l'ancien bureau d'études, avec les services de la DDT, avec notre sous-préfète, avec notre préfet, sont innombrables.

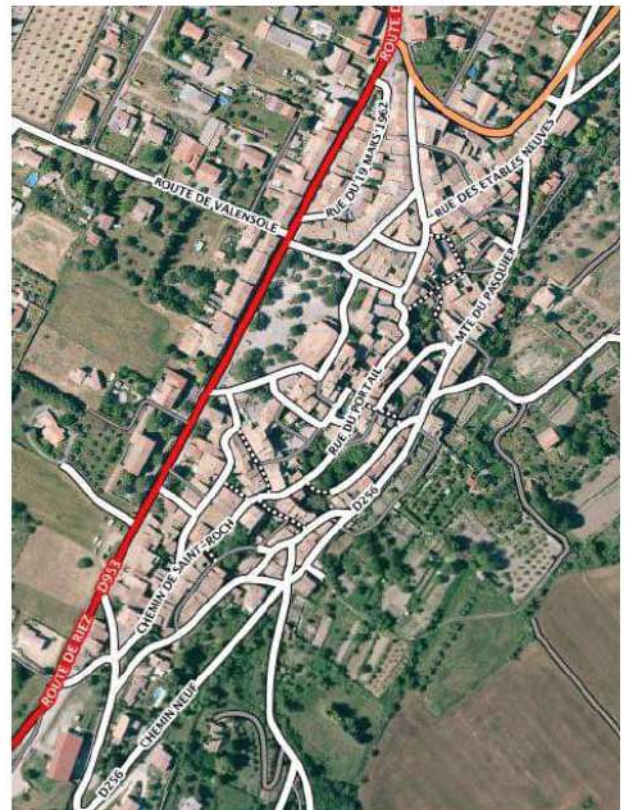
Et cela sans que la municipalité actuelle n'ait voulu retoucher les orientations données par la précédente.

Non, il s'agissait juste de finaliser...

Ce que nous retiendrons de cette triste histoire est qu'aujourd'hui tous les pétitionnaires demandant un permis sont traités par un document cohérent et rigoureux, que l'égalité de tous nos concitoyens devant la loi et les réglementations est assurée.

Le PLU actuel fonctionne et nos services instructeurs s'appuient dessus chaque jour. Entre le premier PLU et le deuxième, il n'y a pas eu d'inégalité de traitement des dossiers. Rien qui était autorisé dans le premier document l'aurait été dans le second et vice-versa.

Pour les administrés, c'est fluide et il n'y a pas d'incertitudes. Pour les élus du conseil municipal, c'est très lourd, mais cela est au service d'un aménagement du village cohérent, correspondant aux lois et aux attentes des Puimoissonnais



Le conseil municipal, en prenant appui sur la préfecture, va demander à l'ancien bureau d'études de rembourser une partie de l'argent public perçu pour mauvaise qualité du travail rendu et conseils inadaptés.

DU 1^{er} Mars AU 9 AVRIL

CAFÉ ÉPHÉMÈRE

De 7h15 à 11h Tous les jours



Rue de BIJOU (sous la mairie)

Organisé par les associations

Horizon et Comité des fêtes



LE CAFE EPHEMERE

Pour la seconde année concécutive, les associations Horizon et Comité des Fêtes se sont associées pour ouvrir un café éphémère. Le local de l'année dernière n'étant plus disponible, les associations ont écumé le village afin de trouver un autre lieu. Plusieurs solutions ont été envisagées et finalement c'est la mairie qui a mis à disposition l'ancienne écurie de Bijou.

Les agents municipaux l'ont aménagée pour y entreposer leur matériel mais pour les 6 semaines à venir, le lieu sera investi par les bénévoles pour ouvrir le café éphémère afin que la population puisse se retrouver comme l'an dernier, tous les matins de 7h30 à 11h devant une boisson chaude et quelques douceurs et vivre à nouveau des moment chaleureux et conviviaux.

Une armada de volontaires ont relevé leur manche et ont donné de leur temps sans compter pour rendre le local agréable.

Nous espérons que le succès sera au rendez-vous.



DERNIERE MINUTE

Samedi matin a eu lieu l'inauguration de café éphémère 2025 par notre maire, dans un lieu transformé grâce aux talents des bénévoles de Horizon et du Comité des Fêtes.



ATELIERS CONTE POUR SENIORS

Les ateliers

Ces rendez-vous contes sont pensés comme des temps de partage et de rencontres autour des histoires proposées. Les participants pourront apporter leurs propres récits et souvenirs, découvrir des contes thématiques, y réagir et surtout échanger.

Pourquoi le conte ?

La littérature orale (contes, récits, mythes légendes) tisse les liens entre passé, présent et avenir, nous reliant au monde et aux autres.

Elle nous offre des chemins de compréhension poétiques de nos quotidiens.

Elle questionne l'individu, son identité, sa place dans la société, ce qu'il transmet, ce qu'il reçoit, comment il participe à la mémoire collective.

L'association

De Bouche à oreilles est née du désir de faire partager au plus grans nombre la richesse de la littérature orale sous toutes ses formes à travers l'organisation de soirées contes, conférences, formations, ateliers, animations dans les quartiers, soutien à des projets dans des lieux partenaires...

Souhaitant faire de ce patrimoine oral une «passerelle vivante» entre générations milieux sociaux, cultures et lieux de vie, les conteurs bénévoles De Bouche à Oreilles s'adressent à des publics variés et vont au devant de ceux que leur situation éloigne des propositions culturelles.

Ateliers Contes

à destination des séniors

Venez participer à des ateliers artistiques autour du conte.

Animé par
l'Association "De
Bouche à Oreilles" et
par La ligue de
l'enseignement 04



de 9h à 11h
les

vendredis :

07/03/25

14/03/25

21/03/25

28/03/25

04/04/25

11/04/25

-

Gratuit

Salle du conseil
Mairie de Puimoisson

Contact et Infos : haluma.aichouba@laligue-alpesdusud.org



DIMANCHE 9 MARS 2025 À PUIMOISSON
RENDEZ-VOUS À 15H SALLE POLYVALENTE
ON MANGE DES GÂTEAUX
ON BOIT – ON CHANTE – ON DANSE



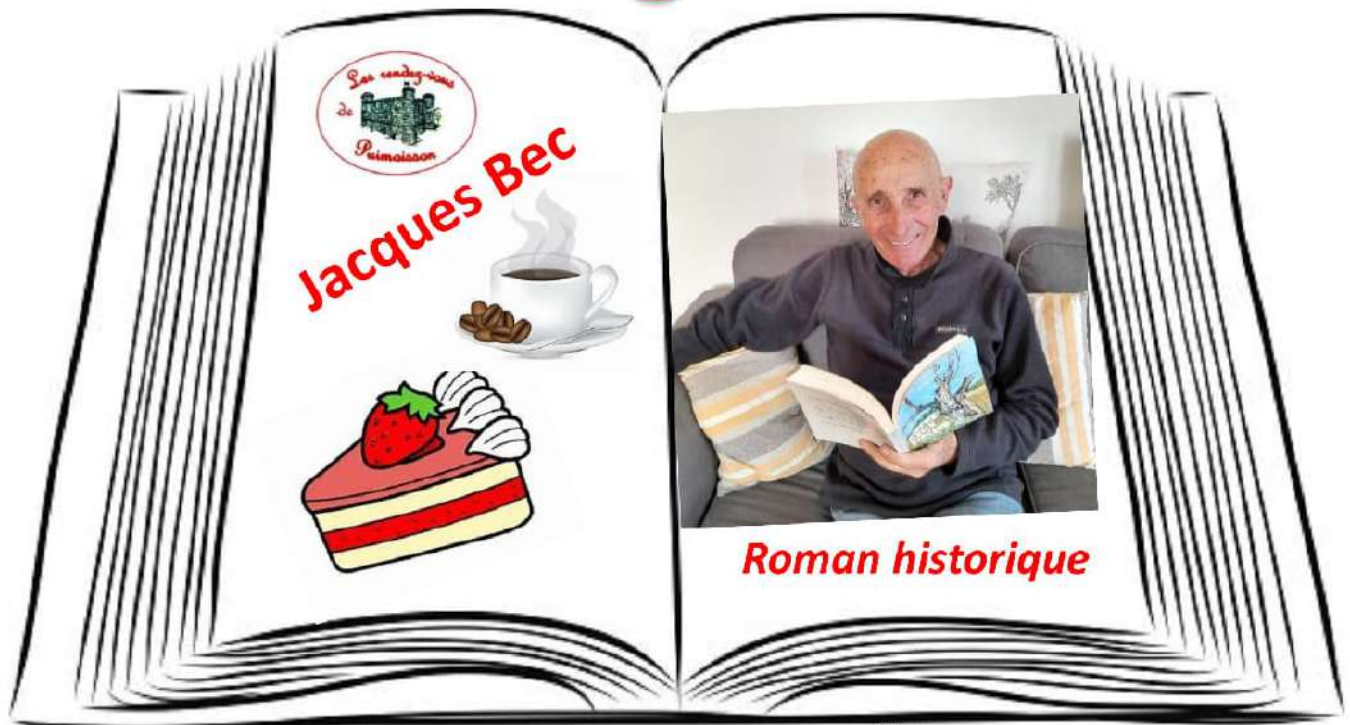
Pas de réservation - On vous attend nombreux à partir de 15h :

Prix adhérents 5€ - non adhérents 10€

Possibilité d'adhérer à l'association le jour même



Lectures gourmandes



Rencontre avec l'auteur

Jacques BEC

Autour de son dernier livre:

« Entre deux siècles »

et d'une gourmandise

Dimanche 16 mars 15h

Salle Polyvalente

PUIMOISSON

Tél 06 83 20 45 91 ou 07 86 59 17 71

Entrée gratuite



LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
PUIMOISSON & SAINT-JURS

vous propose

FORMATION CERTIFICATIVE

PSC

PREMIERS SECOURS CITOYEN

DIMANCHE 23 MARS

**INSCRIPTIONS
PLACES LIMITÉES**

Arnaud : 06.80.00.90.60

Natacha : 06.63.51.96.48

amicalesppms@gmail.com

**SALLE POLYVALENTE DE
SAINT-JURS**

HORAIRES : (toute la journée)

8h30 - 12h30

14h00 - 17h30

TARIF :

participation libre

La formation Premiers Secours Citoyen (PSC), connue aussi sous le nom de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), est une formation essentielle en France qui permet d'apprendre les gestes de premiers secours.

22
MARS
2025

9H À 16H



Animations,
Démonstrations,
Rencontres :
• avec des élèves
• avec les équipes pédagogiques

BAC PRO
BAC TECHNO
BTS
BPA
CAPA
CS

JOURNÉE PORTES OUVERTES



CARMEJANE



**VENEZ DÉCOUVRIR
LES FORMATIONS
et les métiers du vivant**



Agriculture

Elevage

Forêt

Espaces verts

Lycée : 04.92.30.35.70 - CFPPA : 04.92.34.60.56
Route d'Espinouse,
04510 Le Chaffaut Saint Jurson


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT


RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

**L'AVENTURE
DU VIVANT**